

# ACCONS

## Note de synthèse du Budget Primitif 2024

### CONTEXTE

---

Le budget 2024 a été élaboré et voté dans un contexte :

- **démographique** en baisse de 1% puisque les services de l'INSEE ont répertorié 381 habitants au lieu de 385 en 2023.
- **budgétaire** stable : la baisse de population induit une petite diminution de la DGF mais la hausse des impôts locaux compense cette perte.
- **économique et social** identique à celui des années précédentes.

### Les priorités du budget 2024 sont :

- De financer en investissement le projet global d'extension de la salle multi culturelle, le changement du mode de chauffage de l'immeuble « mairie » et la création de toilettes internes et externes accessibles aux personnes handicapées.
- De ne pas augmenter la fiscalité, même si le taux de TFB voté est de 35,78 % car il inclut la part départementale qui est reversée à la commune afin de compenser l'exonération de TH sur les résidences principales. Cette évolution n'a aucune incidence sur le montant final à payer par le contribuable sauf modification individuelle des bases.

Il faut noter que ces dernières ont été réévaluées par l'Etat à hauteur de 3,9%, ce qui induira une augmentation des taxes locales au moins d'autant.

### FONCTIONNEMENT

---

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à 180 034 € contre 190 812 € en 2023, soit une baisse de 5,64% due pour 80% à la diminution des frais de personnel.

Les amortissements s'élèvent à 11 480 € et concernent les enfouissements de réseaux secs réalisés aux hameaux de Chaussinand et Villebrion et le long de la D282.

Enfin il est prévu un virement de 220 309 € à la section d'investissement, montant quasiment identique à celui de 2023.

Le montant des **recettes réelles** prévisibles de fonctionnement (sans report de l'année antérieure) est supérieur de 5 429 € (+2,07%) par rapport aux prévisions 2023.

## **INVESTISSEMENT**

---

La section d'investissement prévoit 782 115 € de **dépenses réelles**. Dans ce montant sont intégrés :

- 154 082€ de restes à réaliser 2023 pour le règlement des factures relatives à l'enfouissement le long de la D282 et le changement des grilles d'évacuation d'eaux pluviales « rue de la mairie ».
- 510 000 € pour le projet global d'extension de la salle multiculturelle.
- Le remboursement en capital des deux emprunts en cours à ce jour (souscrits auprès de la Caisse d'épargne et du Crédit Agricole) est de 13 957 €. Toutefois il faut ajouter le paiement en 10 ans auprès du SDE des travaux d'enfouissement de l'électrification soit 8 323 € à régler en 2024.
- Le solde d'exécution reporté de 2023 : 34 067€.
- 60 000 € à affecter au projet de salle multiculturelle si les subventions inscrites en « Recettes » ne sont pas à la hauteur de nos espérances.

Les recettes d'investissement réelles à hauteur de 782 115 € se répartissent comme suit :

- Recettes d'amortissement : 11 480 €
- Virement de la section de fonctionnement : 220 910 €
- Subventions attendues : 403 272 €
- FCTVA : 22 575 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 123 878 €

**Les taux des impôts locaux** ont été votés de façon identique à 2023 à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 35,78%,
- Taxe sur le foncier non bâti : 100,53%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,53%.

Fait à ACCONS, le 02/04/2024  
Le Maire,  
Josette CLAUZIER